

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°3 : 32

Du point n°3 au point n°32 : 34

A partir du point n°33 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point n°1 au point n° 32 : 6

A partir du point n° 33 : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°3 : 38

Du point n°3 au point n°32 : 40

A partir du point n°33 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine
M.BROUTELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32
M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee
M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3
M.BROUTELE Philippe, à partir du point n°33
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3
Mme DEBAISIEUX Nathalie
Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33
M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D171- Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Bail commercial du restaurant l'Hélice.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du commerce,

Vu la division parcellaire ayant amené les créations des parcelles référencée AC 266 et AC 267 sur la Commune de Lestrem,

Vu la division en volume du bâtiment « l'Hélice » implanté sur la parcelle AC 266 située à Lestrem,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 08 octobre 2024 relative à la désaffectation et au déclassement d'une partie du bâtiment l'Hélice du domaine public aéroportuaire,

La Communauté de communes Flandre Lys est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à Lestrem sur le site Eolys, repris au cadastre sous le numéro 266 de la section AC pour une superficie de 718 m². Cet immeuble, dénommé l'Hélice, accueille un restaurant et ses annexes, des salles de formation, des locaux associatifs, une salle polyvalente, un local de stockage et des sanitaires. Les biens constituant le restaurant (notamment une salle de restauration, des cuisines, un bureau, des lieux de stockage) sont mis à disposition d'un restaurateur, en dernier lieu la société Restaurant l'Hélice, par conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Considérant la demande de Monsieur BOILLY Tommy, associé de la société Restaurant l'Hélice de disposer d'un bail commercial pour l'occupation des locaux propriété de la CCFL afin de permettre la constitution d'un fonds de commerce,

Considérant que le régime de la domanialité privée est plus adapté pour la mise à disposition de locaux de restauration et permet une meilleure valorisation domaniale,

Considérant la réalisation d'une division en volume du bâtiment réalisé par Christophe GALLIAERDE, géomètre expert à Merville,

Considérant que le restaurant « L'Hélice » occupe les lots 4, 5, 6, 8 dans le cadre de son activité de restauration,

Considérant que par délibération du 08 octobre 2024, le Conseil communautaire a constaté la désaffectation du domaine public aéroportuaire des lots 4, 5, 6, 8 de la parcelle AC 266 à Lestrem et a prononcé le déclassement des lots 4, 5, 6, 8 de la parcelle AC 266 sise sur la commune de Lestrem du domaine public aéroportuaire et intercommunal et leur intégration dans le domaine privé intercommunal,

Dans ce contexte, il est proposé la conclusion d'un bail commercial avec le restaurant l'Hélice (le preneur), portant sur les des lots 4, 5, 6, 8 de la parcelle AC 266 sise sur la commune de Lestrem, pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer est de 1500 € HT par mois. Le dépôt de garantie est fixé à 2 mois de loyer.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accepter la conclusion du bail commercial entre la CCFL et l'EURL Restaurant l'Hélice et ce, pour une durée de 9 ans et moyennant un loyer mensuel de 1 500 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail commercial et tout document relatif à ce dossier ;
- De dire que les frais afférents, notamment de rédaction du bail, seront à la charge du preneur.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 14/10/2024

S²LOW

ID : 059-245900758-20241008-2024D171-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 08 octobre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

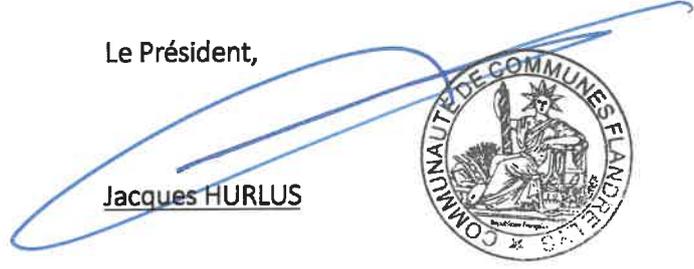
Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



Le Président,

Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 14/10/2024



ID : 059-245900758-20241008-2024D171-DE